

Berne, le 13 juin 2008

### Communiqué de presse

La CI Financement des soins à propos du nouveau règlement de financement des soins

## Quelques améliorations obtenues

**La CI Financement des soins considère que la nouvelle réglementation du financement des soins adoptée aujourd'hui par le Parlement est acceptable. Dans l'ensemble, le paquet de réformes apporte davantage d'améliorations que de désavantages aux personnes nécessitant des soins.**

Le Parlement a approuvé aujourd'hui la nouvelle réglementation du financement des soins. La Communauté d'intérêts (CI) Financement des soins, qui réunit les organisations de personnes âgées et handicapées, des ligues de la santé et des associations de fournisseurs de prestations, avait opté pour une solution favorable aux patients et acceptable pour tous.

### Participation aux coûts clairement réglée

Des améliorations ont pu être imposées pour des points importants. Ainsi, il a été convenu que les cantons doivent régler les coûts des soins à domicile et en EMS qui ne sont pas couverts par les caisses-maladie et les personnes nécessitant des soins. La participation des personnes ayant besoin de soins est limitée à 20 pourcents de la couverture maximale de la caisse-maladie, en plus de la quote-part prévue par l'assurance-maladie obligatoire. C'est plus qu'auparavant, mais le Conseil fédéral entendait tout d'abord fixer cette participation jusqu'à 50 pourcents !

La CI Financement des soins salue également l'augmentation de la limite d'exonération pour les prestations complémentaires lorsque des personnes ont besoin de soins. Ceci permet à ces personnes, si elles disposent d'un revenu modeste, de bénéficier de prestations complémentaires sans devoir vendre l'appartement dans lequel elles vivent ou leur maison. Autre point positif : une allocation pour impotent sera désormais accordée aux personnes qui touchent l'AVS pour les soins à domicile à partir d'un degré d'impotence léger.

### Pas de référendum - mais des améliorations nécessaires

Pour la CI Financement des soins, la réglementation pour les soins aigus et de transition est insatisfaisante. Les coûts de ces soins seront entièrement couverts par la caisse-maladie et le canton pendant deux semaines seulement après le séjour hospitalier. Passé ce délai, les personnes nécessitant des soins devront assumer une participation plus élevée allant jusqu'à 20 pourcents (voir ci-dessus). La CI Financement des soins déplore cette « mini-solution ». Il est en outre incompréhensible que les caisses-maladie ne doivent pas participer au renchérissement des coûts des soins. Le Parlement a également laissé ouverte la question de la notion de coûts complets.

### Communauté d'intérêts Financement des soins

Curaviva – Association des homes et institutions suisses • Association suisse des services d'aide et de soins à domicile • H+ Les Hôpitaux de Suisse • Association suisse des infirmières et infirmiers • Association professionnelle suisse des soins en gériatrie, réadaptation et aux malades chroniques • Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux handicapés • Association Alzheimer Suisse • Société suisse de la sclérose en plaques • Conférence nationale suisse des ligues de la santé • Conseil suisse des aînés • Senesuisse – Etablissements suisses médicalisés privés pour personnes âgées.

Une réglementation claire est pourtant de première importance, afin de pouvoir répondre aux contestations lors de la répartition des coûts. Néanmoins, la CI Financement des soins estime que les avantages du paquet de réformes sont plus importants que les lacunes évidentes de celui-ci et renonce par conséquent à lancer un référendum. Elle s'engagera maintenant pour que la réforme du financement des soins soit appliquée de manière réaliste et favorable aux patients.

## CI FINANCEMENT DES SOINS / Personnes de contact

 <p>VERBAND HEIME UND INSTITUTIONEN SCHWEIZ ASSOCIATION DES HOMES ET INSTITUTIONS SOCIALES SUISSES ASSOCIAZIONE DEGLI ISTITUTI SOCIALI E DI CURA SVIZZERI ASSOCIAZIUN DALS INSTITUTS SOCIALS E DA CURA SVIZZERS</p>	<p><b>CURAVIVA Suisse</b> <b>Association des homes et institutions suisses</b> représente 77'000 résidents</p>	<p>Dr. Otto Piller Président  079 247 34 80</p>
 <p>AIDE ET SOINS A DOMICILE</p>	<p><b>Association suisse des services d'aide et de soins à domicile</b> représente 200'000 personnes ayant besoin d'aide et de soins</p>	<p>Dr. Beatrice Mazenauer Secrétaire centrale  079 507 70 94</p>
 <p>DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ LES HÔPITAUX DE SUISSE GLI OSPEDALI SVIZZERI</p>	<p><b>H+ Les Hôpitaux de Suisse</b> représente également 15'000 malades chroniques dans 370 hôpitaux</p>	<p>Dr. Bernhard Wegmüller Directeur  079 635 87 22</p>
 <p>SBK ASI</p>	<p><b>ASI Association suisse des infirmières et infirmiers</b> représente 26'000 infirmières et infirmiers diplômés</p>	<p>Elsbeth Wandeler Secrétaire générale  079 271 11 71</p>
 <p>Private Alters- und Pflegeeinrichtungen Schweiz Etablissements suisses médicalisés privés pour personnes âgées</p>	<p><b>Senesuisse - Etablissements suisses médicalisés privés pour personnes âgées</b> représente 250 établissements médico-sociaux privés</p>	<p>Stefanie Meier-Gubser Secrétaire générale  031 390 99 09</p>
 <p>alzheimer</p>	<p><b>Société Alzheimer Suisse</b> représente quelque 100'000 personnes souffrant de démence (dont 60'000 vivant à domicile) et 300'000 proches également concernés par la maladie</p>	<p>Myrtha Welti Présidente  079 337 81 39  Birgitta Martensson Secrétaire générale  079 679 21 19</p>
 <p><b>Société suisse de la sclérose en plaques</b></p>	<p><b>Société suisse de la sclérose en plaques</b> représente 10'000 personnes en Suisse concernées par la sclérose en plaques</p>	<p>Vera Rentsch Directrice  043 444 43 10</p>

	<p><b>DOK Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux handicapés</b> représente toutes les personnes souffrant d'un handicap</p>	<p>Georges Pestalozzi-Seger Secrétaire général adjoint</p> <p>031 348 09 62</p>
<p><b>GELIKO</b> Schweizerische Gesundheitsligen-Konferenz</p>	<p><b>GELIKO Conférence nationale des ligues de la santé</b> représente les personnes souffrant de maladies chroniques (cancer, rhumatisme, diabète, maladies pulmonaires, troubles cardio-vasculaires, VIH/sida, etc.)</p>	<p>CN Silvia Schenker Présidente</p> <p>079 307 58 22</p>
<p><b>COLISA</b> Conférence nationale suisse des ligues de la santé</p>	<p><b>SSR-CSA Conseil suisse des aînés</b> représente plus de 200'000 personnes âgées</p>	<p>Dr. Klara Reber Co-Présidente</p> <p>052 212 61 43</p> <p>Christiane Jaquet-Berger Co-Présidente</p> <p>021 652 23 51</p>
<p><b>SSR CSA</b> Schweizerischer Seniorenrat Conseil suisse des aînés Consiglio svizzero degli anziani</p>	<p><b>ASGRMC Association professionnelle suisse des soins en gériatrie, réadaptation et aux malades chroniques</b> représente 5000 soignants.</p>	<p>Gabi Bortolotti Co-Présidente</p> <p>076 489 00 81</p> <p>Heidy Spaar Co-Présidente</p> <p>076 489 00 83</p>